

*Remplacement du mazout—Loi*

## LES PIÈCES DE MONNAIE DE UN DOLLAR

## Question n° 272—Mme Killens:

Le gouvernement a-t-il l'intention d'émettre des pièces de un dollar en métal et, dans l'affirmative, prendra-t-on des mesures afin d'imprimer, sur les pièces, des signes distincts pour l'usage des handicapés visuels?

**M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services):** Le Canada émet maintenant environ 2,300,000 pièces de monnaie de un dollar par année. Le comité des prévisions budgétaires en général révisé présentement le problème de la pièce de monnaie de un dollar d'une façon plus détaillée. La Monnaie royale canadienne recommande la révision de la conception de la pièce de monnaie prenant en considération les besoins des handicapés visuels.

[Traduction]

**M. Stewart:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**M. le Président:** On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU  
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE  
REMPACEMENT DU MAZOUT  
LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION  
THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES  
MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, ainsi que de l'amendement de M. Cassidy (p. 3072).

**L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury):** Comme il ne me reste que soixante secondes, je voudrais seulement implorer les ministériels d'écouter les instances des députés représentant des circonscriptions du Nord et de remettre à plus tard l'abolition du programme d'isolation thermique qui serait très avantageux pour les citoyens des régions du Nord où les entrepreneurs n'arrivent pas à terminer leur travail à cause des conditions climatiques et d'une pénurie de matériaux. Cette prolongation contribuerait largement à apaiser le mécontentement de nos électeurs.

**M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends de nouveau la parole au sujet du projet de loi C-24 sur les programmes de remplacement du

pétrole et d'isolation thermique. L'un des avantages d'étudier cette mesure pendant si longtemps, c'est que cela permet aux citoyens de nous faire savoir exactement ce qu'ils en pensent. Depuis que j'ai parlé de cette mesure, il y a une quinzaine de jours, j'ai reçu une vingtaine de lettres qui disent toutes à peu près la même chose. Les gens souhaitent l'élargissement et non pas l'abolition du programme de remplacement du pétrole. Si nous renvoyons à six mois l'examen de cette mesure, cela permettra au public de l'examiner de près, d'en juger les mérites et de nous faire savoir ce qu'il en pense.

Je suis tout à fait en faveur d'une motion proposant le report de cette mesure, car cela permettra non seulement aux Canadiens de l'examiner, mais également au gouvernement de revenir sur sa position et d'utiliser ce projet de loi de façon différée.

Je voudrais vous citer plusieurs des raisons invoquées dans les lettres de mes électeurs. La plupart d'entre eux font valoir que les canalisations de gaz ne passent pas encore devant leur ferme ou leur maison. Si ce projet de loi supprime le programme de remplacement du mazout, ces personnes ne pourront pas en profiter. Est-ce juste, monsieur le Président? Elles ne pourront pas profiter de la subvention, simplement parce que le gaz n'arrivera pas jusqu'à chez elles avant cet été ou l'été prochain.

Une deuxième raison souvent mentionnée, c'est que le sol est gelé. Les gens ne pourront creuser qu'après le mois d'avril. Ils ne pourront pas profiter de la subvention comme ceux qui ont pu s'en prévaloir l'automne dernier.

En troisième lieu, il y a le cas des personnes qui envisageaient de convertir leur installation de chauffage depuis plusieurs années. Elles ne pourront plus faire que la moitié des travaux prévus. Il y a aussi les gens qui auraient eu les moyens de faire les travaux, mais qui ne pourront plus se le permettre parce que la subvention ne sera pas aussi importante. Voilà ce que nous disent nos électeurs.

● (1510)

Je n'ai pas reçu—ni mes collègues d'ailleurs, je crois—autant de lettres de personnes s'inquiétant de la suppression des subventions du PITRC. C'est probablement parce que beaucoup plus de Canadiens se sont déjà prévalus de ce programme et que celui-ci n'est pas lié à l'approvisionnement en gaz ou en tout autre combustible. Toutefois, la teneur générale des lettres est à peu près la même, à savoir qu'il est injuste de mettre fin à ce genre de subventions parce que d'aucuns n'ont pas eu l'occasion d'en profiter, alors que d'autres, parfois dans la même région, ont eu cette possibilité. L'autre point de vue important est que, compte tenu des hausses futures du prix des combustibles, les gens auront besoin des subventions et voudront par conséquent en profiter. Certains ont fait savoir qu'ils n'en avaient pas les moyens pour le moment, mais qu'ils devront le faire un jour et ne voient pas pourquoi ils ne bénéficieraient pas du même appui que d'autres ont déjà reçu.